

M. J.-M. Boog, Trésorier relève un bénéfice de Fr.1'863.21 et fait une remarque sur la page des résultats « Charges » :

Tournois et Manifestations - Déplacements

Les frais des déplacements des sélections sont englobés dans le montant de Fr.35'709.20.

La saison prochaine, la distinction sera faite entre les frais des déplacements des sélections et les frais des déplacements du Comité et membres.

Aucune intervention.

3.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB ET DE LA CAISSE DE COMPENSATION ARBITRAGE - saison 2000/2001

(pages 6 à 9)

M. R. Bandi, Trésorier de la Commission des Arbitres signale une erreur de texte sur la page Caisse des Arbitres Vaudois :

Diminution au lieu Augmentation.

Il rappelle que la Caisse des Arbitres fonctionne uniquement avec l'encaissement des Fr.10.-- par arbitre et par match et fait remarquer que ce montant ne suffit plus pour la gestion de cette Caisse à cause de la diminution du nombre de matchs.

Un autre système sous forme de budget sera proposé à l'Assemblée Générale.

M. R. Bandi répond à quelques questions.

4.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DISCIPLINE ET PROTET AVB - saison 2000/2001

Les comptes ont été distribués aux Délégués.

M. Gérard Clot, Président de la CDP est absent.

Aucune intervention.

5.- RAPPORTS DES VERIFICATEURS DES COMPTES

(Séance tenue le lundi 5 novembre 2001, avec les représentants des clubs CS Denges/rapporteur, Renens BBC/membre et BC Echallens/suppléant).

M. L. Gradassi du CS Denges (rapporteur) lit les rapports :

- a) sur les comptes généraux de l'AVB
- b) sur les comptes de la Commission des Arbitres AVB
- c) sur les comptes de la Caisse de Compensation Arbitrage
- d) sur les comptes de la Commission de Discipline et Protêt

qui, tous, relèvent l'exactitude et la bonne tenue des comptes.

Aucune intervention sur ces quatre documents.

6.- - VOTATIONS SUR LES COMPTES 2000/2001

L'ensemble des comptes est adopté à l'unanimité, sans opposition, ni abstention.

- DECHARGE AUX VERIFICATEURS ET RESPONSABLES CONCERNES

donnée à l'unanimité.

7.- PRESENTATION DU BUDGET GENERAL AVB - saison 2001/2002

(pages 13 à 15 du fascicule)

M. J.-M. Boog, Trésorier fait quelques commentaires sur les dons reçus.

M. M. Berthet, Président Technique propose une possibilité de sponsoring sur le dos des maillots des sélections.

Aucune intervention.

8.- **PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB - SAISON 2001/2002**

(page 16)

Pas de commentaires.

Aucune intervention.

9.- **VOTATIONS SUR LES BUDGETS 2001/2002**

Le budget général AVB et le budget de la Commission des Arbitres sont acceptés à l'unanimité, sans opposition, ni abstention.

Le Président Central remercie les clubs.

10.- **DIVERS**

RAPPEL DE DATES

Coupes Vaudoises « Seniors + Jeunesse » : 16 et 17 mars 2002

M. F. Kneubühler annonce la candidature de Cossonay pour les trois prochaines saisons avec le même système que Morges.

Un délai est fixé au 31 décembre 2001 pour d'éventuelles propositions des autres clubs pour l'organisation de ces coupes pour une durée de 3 ans moyennant une ristourne déterminée.

Coupes Vaudoises « Minimes et Ecoliers » : 15 et 16 juin 2002 à Morges

Assemblée Générale 2002 à Yverdon : vendredi 21 juin 2002

CHAMPIONNAT SUISSE DES CLUBS

M. M. Berthet, Président Technique annonce :

Nombre de places prévues par Association : une par catégorie + une supplémentaire pour le champion suisse de la saison précédente.

Le 1^{er} du classement a l'obligation de participer au Championnat Suisse.

CHAMPIONNAT INTERCANTONAL

Divers documents sont distribués aux délégués.

M. M. Berthet, Président Technique informe que les Associations Régionales de :

Genève – Fribourg – Valais et Vaud se sont réunies à fin octobre pour discuter d'un éventuel championnat intercantonal avec des groupes élites.

Organisation 2^{ème} tour saison 2001/2002

Suite à diverses remarques de clubs, M. M. Berthet a décidé de fixer deux journées de finales croisées pour la qualification dans le groupe fort.

Catégorie « Benjamins » - 3 groupes

- Les deux premières équipes vaudoises de chaque groupe participent à cette qualification.
- Les trois premières équipes de cette qualification participeront au championnat intercantonal du groupe fort.
- La première équipe vaudoise du championnat intercantonal "groupe fort" sera championne vaudoise.
- Les 3 équipes restantes participeront au championnat intercantonal du groupe moyen (2^{ème} groupe).

Catégorie « cadets » - 2 groupes

- Les deux premières équipes vaudoises de chaque groupe participent à cette qualification.
- Les trois premières équipes de cette qualification participeront au championnat intercantonal.
- La première équipe vaudoise du championnat intercantonal sera championne vaudoise.

M. M. Berthet signale qu'il a déjà pré-réservé la journée du dimanche 16 décembre 2001 à la Vallée de la Jeunesse.

M. F. Kneubühler signale la présence de M. Marcel Parietti, délégué au sport vaudois et le salue.

Quelques soucis sont exprimés quant à l'équité des qualifications.

On propose un classement séparé pour les équipes vaudoises.

M. M. Bendayan rappelle que la saison précédente les meilleures équipes issues des qualifications sont restées les meilleures à la fin.

M. Michel Fortin, responsable des Homologations signale qu'il n'est pas favorable pour un classement séparé par équité sportive et pour des raisons d'impossibilité de réaliser deux classements sur les mêmes groupes.

Vote de principe

Le système proposé est accepté à la majorité.

M. M. Berthet propose aux clubs intéressés l'organisation de la journée du samedi 15 décembre 2001.

Un délai de réponse est fixé au 30 novembre 2001.

M. M. Berthet annonce la formation des autres catégories pour le championnat intercantonal 2^{ème} tour saison 2001/2002 :

Benjamines Fém. - 2 groupes

1^{er} groupe : 2 VD – 3 GE

2^e groupe : 2 VD – 3 GE

Cadettes Fém. - 1 groupe

3 VD – 3 GE

Juniors Fém. – 1 groupe

7 VD – 1 VS

Juniors Masc. – 2 groupes

1^{er} groupe : 8 équipes (5 premiers du 1^{er} tour intercantonal + 3 premiers GE)

2^e groupe : 8 équipes (4 de l'intercantonal 1^{er} tour + 4 GE)

Championnat intercantonal saison 2002/2003

M. M. Berthet annonce la participation des Associations Régionales de : Genève – Fribourg – Valais et Vaud + probablement Berne et Neuchâtel.

Les Associations concernées se réuniront le 21 janvier 2002.

Il présente la formule du championnat pour la saison prochaine selon le projet distribué aux délégués.

Après discussions, M. F. Kneubühler prie les Délégués de bien vouloir communiquer leurs éventuels commentaires **d'ici au 31 décembre 2001.**

Homologations

M. M. Fortin annonce la mise en fonction du nouveau programme « Picard » dès la saison prochaine.

Feuilles de match

Il signale trop de manquements et retard.

Cas CDP – original pris par l'arbitre

Il demande qu'on lui fasse parvenir un double de la feuille.

Arbitres « REF »

M. L. Gradassi (Denges) soulève le problème des déplacements des arbitres « REF » qui sont trop éloignés.

M. Y. Ferrari, Président des Arbitres fera une évaluation à la fin de la saison.

Il constate à mi-novembre une très légère augmentation de manquements (+2) par rapport à la saison passée mais observe une meilleure qualité de progression.

Il se déplacera sur les terrains au 2^{ème} tour.

Il rappelle que les frais de déplacements sont payés par la Commission des Arbitres.

Les clubs demandent un plan d'arbitrage plus long.

Mme M.-R. Fernandez (Espérance Pully) demande si un arbitre nommé peut remplacer un arbitre « REF ».

M. Y. Ferrari confirme que si un arbitre nommé remplace, exceptionnellement, un arbitre « REF » il sera payé. Cependant, ce cas ne devrait pas se produire. Il rappelle que les arbitres sont payés à chaque fin de mois.

Emoluments

Mme M.-R. Fernandez (Espérance Pully) demande des explications au sujet de l'art. 8.8. du RT AVB et l'augmentation des tarifs des émoluments.

M. F. Kneubühler rappelle que les montants des émoluments ne font plus partie du RT AVB.

M. M. Berthet précise que le Comité Central peut diminuer un émoluments pour un cas particulier.

M. Luc Anex (Echallens) précise que, lors de l'Assemblée Générale 2000, le Comité Central a proposé la modification du Règlement Technique en séparant les émoluments du RT pour les mettre dans les directives dont la compétence est du Comité Central.

M. M. Berthet informe que l'augmentation de ces émoluments a été faite dans un but dissuasif.

M. R. Donnat (Gland) demande si l'émoluments pour un changement de salle est le même qu'un renvoi de match.

M. D. Zollinger, responsable du Calendrier fait remarquer que le travail est identique.

Sélections

Mme M.-R. Fernandez (Espérance Pully) demande le programme et les noms des sélectionnées.

M. M. Berthet informe que les listes des sélectionnés (es) et des tournois seront publiés sur le site.

M. M. Berthet annonce :

Championnat suisse des sélections régionales

1^{ère} tour : 26 et 27 janvier 2002 à Pully

2^{ème} tour : 13 et 14 avril 2002 en Valais

Final Four : 4 et 5 mai 2002 à Macolin

Le Président Central clôt l'Assemblée à 22h05 et invite les représentants des clubs à une verrée offerte par l'AVB.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
COMITE CENTRAL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, le 29 novembre 2001/mjm

Remis aux Délégués :

- Comptes de la Commission Discipline et Protêt
- Formulaires « Desiderata » 2^{ème} tour
- Documents championnat intercantonal

